



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1591-07**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1591-07 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les limites de vitesse n° 1591 afin d'ajouter des voies publiques désignées « rues actives » à l'annexe A-1 et de réduire à 30 km/h la limite de vitesse sur le chemin des Chenaux

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 16 octobre 2023.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 18^e jour du mois d'octobre 2023.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca